

# l'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité d'Ecuelles  
www.mairie-ecuelles.fr

## Le mot du Maire :

*Le début de l'année civile est, par définition, le moment privilégié où l'on adresse ses vœux, mais c'est aussi le moment où l'on prend les bonnes résolutions qui, tout au long de l'année, nous rappellent nos petits travers.*

*Pour beaucoup de fumeurs, ce sera l'arrêt du tabac ; pour les sédentaires, ce sera la reprise d'une activité sportive de loisir ou de compétition (pourquoi pas !) ; quant aux gourmand(e)s, eux, promettent la main sur le cœur qu'ils n'abuseront plus de ce chocolat qu'ils aiment tant !*

*Tout le monde se promet de faire acte de bonne conduite pour modifier son... "petit défaut".*

*Et pourtant, quand on y pense, il est tout aussi difficile pour un(e) gourmand(e) de ne plus abuser du chocolat que pour un fumeur d'arrêter le tabac. De même, reprendre un sport est tout aussi difficile pour celui qui n'en fait plus que de diminuer les exercices physiques pour ceux qui frôlent "l'overdose". Alors, si au fil du temps la motivation s'estompe, il y aura d'autres années pour faire à nouveau ce genre de résolutions. De temps en temps, il n'y a pas de mal à se faire du bien...*

*Pour le Conseil municipal, nos résolutions sont toujours les mêmes : "être au plus près de vos problèmes et surtout... être au plus près des solutions pour y remédier !"*

*Alors, haut les cœurs, courage à Tous, mes vœux de réussite vous accompagnent ! (fumeur, pour y être "passé", je sais combien c'est dur... mais c'est pour votre santé !)*

A bientôt !

Jacques Maréchal



## ELECTIONS DE MARS 2004

### CONSEILS PRATIQUES :

- ✓ Dates à retenir : Dimanches 21 et 28 mars
  - ✓ 2 bureaux de vote à Ecuelles :
    - bureau n°1 – salle J. Mermoz
    - bureau n°2 – Ecole de Ravanne
- Le numéro du bureau est indiqué sur votre carte d'électeur
- ✓ Ouverture des bureaux: de 8h00 à 18h00 précises.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'électeur et de votre carte d'identité, cette dernière pouvant vous être demandée pour voter.

### ELECTIONS CANTONALES

Les citoyens élisent un Conseiller général par Canton :

- au suffrage universel direct,
- au scrutin uninominal majoritaire à deux tours,
- pour six ans.

Renouvellement par moitié

Le Conseil général est renouvelé par moitié tous les trois ans.

Après chaque renouvellement, le Conseil général

élit un président.

Pour être élu au 1<sup>er</sup> tour, un candidat doit obtenir:

- au moins la moitié des suffrages exprimés plus un,
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Second tour

Pour être candidat, il faut avoir obtenu au 1<sup>er</sup> tour un nombre de suffrages au moins égal à 10 % des électeurs inscrits.

Toutefois, si un seul candidat franchit cette barre, le candidat arrivé en 2<sup>e</sup> position peut se maintenir.

Le candidat qui obtient le plus grand nombre de suffrages est élu.

### ELECTIONS REGIONALES

Les citoyens élisent les Conseillers régionaux :

- selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, en un ou deux tours,
- pour six ans, au scrutin de liste,
- sans panachage ou vote préférentiel, tout bulletin modifié en quoi que ce soit par un électeur étant déclaré nul.

### Attribution des sièges

Les listes sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre les départements (on parle de "sections départementales") constituant la Région.

Le nombre de sièges à attribuer pour chaque liste est calculé globalement au niveau régional, puis réparti entre les sections départementales en fonction du nombre de suffrages obtenus dans chaque section.

### Premier tour de scrutin

Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient le quart des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante.

### Second tour de scrutin

Les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour peuvent se maintenir, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

La liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

## A QUOI SERVENT-ELLES ?

### Rôle du CONSEIL GENERAL

Le Président du Conseil général prépare et exécute les délibérations du Conseil général, engage les dépenses du département, dirige les services départementaux.

Le Conseil général et son Président définissent l'action du département pour l'aide sociale, le logement, la voirie et les transports, l'environnement, le tourisme, l'équipement des communes.

Le Conseil général et son Président:

- définissent et mettent en oeuvre une politique d'aide à l'équipement des communes en milieu rural,
- favorisent le développement économique en accordant des aides directes ou indirectes aux entreprises.

### Rôle du CONSEIL REGIONAL

Avec la décentralisation, la Région s'est vue reconnaître de nouvelles attributions.

Après chaque élection, le Conseil régional élit un Président, qui assure les fonctions d'exécutif régional.

Le Conseil élabore et approuve le plan régional. Il détermine les objectifs à moyen terme du développement économique, social et culturel de la Région.

La Région peut octroyer certaines aides directes ou indirectes aux entreprises concourant au développement régional et à l'emploi, telles que la prime régionale à l'emploi, la prime régionale à la création d'entreprise... Elle peut aussi intervenir pour aider les entreprises en difficulté.

La Région élabore des programmes et actions en matière de formation professionnelle et apprentissage.

En matière d'enseignement, la Région a la responsabilité de l'équipement et du fonctionnement (non pédagogique) des lycées, établissements spécialisés...

Source : site Internet "service-public.fr"

## La vie de la commune

### APPEL A VOLONTAIRES (COMMUNIQUE)

"Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, il vous souhaite plein de bonnes choses et surtout de participer nombreux à toutes les manifestations dont vous trouverez les dates ci-après.

Le Comité des Fêtes en profite pour envoyer aux habitants de la commune d'Ecuelles et à ceux qui sont de fidèles participants à ses manifestations, un appel à l'aide !

Nous ne sommes pas très nombreux et comme vous le savez, ces animations demandent de la préparation et quelques heures bénévoles par ci, par là!!

Vous auriez l'occasion d'intégrer une équipe sympathique où règne toujours la bonne humeur !

Si vous désirez que votre commune continue à être dynamique dans ses animations, vous avez peut-être des idées sur le sujet, surtout n'hésitez pas à nous les faire partager, écrivez au Comité des Fêtes en Mairie, nous sommes prêts à vous lire, à vous communiquer notre bonne humeur et à vous accueillir parmi nous ! "

Prochaines animations :

- Samedi 14 février : Bal de la St Valentin avec orchestre
- Samedi 6 mars : Défilé du Carnaval pour enfants avec animations
- Dimanche 6 juin : Vide greniers, site Mermoz
- Samedi 19 juin : Feu d'artifice sur le site de Ravanne pendant la fête de la musique

L'**Ecuellois** rebondit sur cet appel pour une brève

réflexion sur le bénévolat.

Malgré une certaine distance des habitants de la commune vis à vis de leurs associations (ADSCE, Comité des Fêtes, etc.), le bénévolat se porte bien... en France !

Avec plus de 800 000 associations et 12 millions et demi de bénévoles –contre 8 millions en 1990- la France a une vie associative parmi les plus active d'Europe.

Les champs d'action sont variés : sports et loisirs, éducation, social, environnement, culturel,... Tout comme les motivations des bénévoles : rendre service à autrui, se consacrer à une cause, acquérir de nouvelles compétences, se faire plaisir et faire partager ce plaisir...

"Le bénévolat s'impose souvent à un moment particulier de la vie" que ce soit pour structurer son temps, donner un sens à sa vie, se lancer de nouveaux défis ou utiliser son savoir-faire. Il privilégie avant tout les échanges constructifs pour le bonheur, le divertissement ou l'enrichissement intellectuel, culturel ou sportif que l'on souhaite donner à tout un chacun.

Pour être bénévole, nul besoin d'avoir des dispositions particulières, il suffit de consacrer un peu de son temps et de respecter, autant que faire se peut, son engagement moral auprès de l'association dans laquelle on s'est engagé.

Alors, Vive le bénévolat ! Vive nos associations locales !!! Et, Merci à tous nos bénévoles –et à ceux qui vont les rejoindre- pour leur implication dans la vie associative de notre commune.

*Inspiré par "Bénévolat et volontariat en France et dans le monde", La Documentation Française*

## **SPORTIFS A L'HONNEUR.**

### **SOCIÉTÉ DE TIR (STRM)**

En décembre, les championnats régionaux de tir se sont déroulés à Eaubonne. De nombreux sportifs de la STRM se sont qualifiés pour les championnats de France qui se dérouleront en février à Montluçon.

-----

Au stand de tir communautaire (CCMSL), l'année s'est terminée par un stage de perfectionnement organisé par la Ligue régionale de tir d'Ile de France. Une vingtaine de tireurs venus du bassin parisien se sont retrouvés à Ecuelles. Une expérience profitable qui mérite certainement d'être renouvelée.

-----

Et enfin, la STRM nous informe que le Comité olympique de Seine et Marne a récompensé trois tireurs de ce club pour les résultats obtenus en

2003 : Sébastien Heestermans, pour son titre de Champion de France catégorie "pistolet vitesse", puis, associé à Julien Valtz et Maxime Claudot pour le titre de Champion de France par équipe en catégorie "pistolet vitesse" et Vice champion de France en catégorie "standard".

La ligue régionale d'Ile de France de tir a aussi reconnu les bons résultats de la STRM (6<sup>e</sup> sur 60 clubs).

Félicitations aux présidents successifs qui ont animé la saison sportive 2003 et bravo à tous ces tireurs bien méritants.

## **LE COIN DES ASSOCIATIONS**

### **ADSCE - STAGE MULTISPORTS**

Comme à son habitude, l'ADSCE s'investit pour occuper les jeunes de la commune durant les prochaines vacances scolaires.

Un stage multisports est donc organisé du 23 au 27 février 2004. Réservé aux enfants de 7 à 14 ans, il permettra la découverte et l'initiation à de nombreux sports.

Inscription avant le vendredi 13 février 2004 (selon les places disponibles). Le coût du stage est de 45€ ; le repas n'est pas compris (prévoir un pique nique)

Renseignements et inscriptions : 11 rue Georges Villette, 77250 Ecuelles - Tél. : 01 64 31 19 01 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

### **ADSCE - CENTRE DE LOISIRS**

Après la mise en place à l'automne dernier du CLSH (Centre de loisirs sans hébergement), l'expérience est renouvelée durant toute la période des vacances scolaires d'hiver (du 16 au 27 février 2004).

Les enfants seront reçus à partir de 6 ans pour se divertir dans la salle du CLSH qui leur est réservée à l'école de Ravanne.

Les inscriptions se feront IMPÉRATIVEMENT avant le mercredi 11 février à la salle Jean Mermoz.

Renseignements et inscriptions : 11 rue Georges Villette, 77250 Ecuelles - Tél. : 01 64 31 19 01 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

## **DATES A RETENIR :**

COMITE DES FETES : samedi 14 février à 20h00, buffet dansant de la Saint Valentin à la salle Mermoz.

ÉCOLES : Samedi libéré : 14 février

MAIRIE : Elections cantonales et régionales :  
dimanches 21 et 28 mars

## INFOS PRATIQUES

### IMPORTANT

Suite à un acte de vandalisme et au vol de tout le courrier contenu dans la boîte aux lettres de la mairie, il vous est dorénavant demandé de ne plus y mettre de règlements de restauration scolaire ou tout autre courrier comportant un chèque. Nous vous remercions de les déposer à l'accueil de la mairie.

Nous vous rappelons que tout chèque déposé en mairie doit être établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

### MEDIATHEQUE – DES LIVRES POUR LES BEBES

Prêt gratuit de livres au BEBEBUS qui stationnera le mardi 10 février au parking de Ravanne de 13h30 à 14h30

Prochain passage : mardi 27 avril

### UNITE D' ACTION SOCIALE"

Service social DASSMA, 1 rue André Thomas, 77875 MONTEREAU CEDEX

Permanences en février : lundi 2 février, de 14h00 à 17 h00 ; lundi 23 février de 14h00 à 17h00. (congé du 16 au 20 février)

Rendez-vous et visites à domicile possibles en dehors des permanences, à la demande des usagers. Renseignements auprès de son secrétariat, tél.: 01 60 57 22 33.

### BALAYAGE MECANISE

Les prochains passages du balayage mécanisé des rues auront lieu :

- le mardi 10 février pour les rues du Bourg et du Faubourg,

- le mardi 17 février pour les rues du Bourg et des résidences de Ravanne et des Aulnes.

Vous êtes invités, pour ceux qui le peuvent, à ne pas laisser vos véhicules stationner sur la chaussée à partir de la veille au soir.

### SERVICE "EMPLOI"

Les permanences du service "Emploi" se tiennent tous les lundis de 14h00 à 17h00 à la maison communale, rond point de Charmois à Ecuelles.

Contactez Mme DEJEAN au 01 64 31 18 76

## COLLECTE DES DECHETS A ECUELLES

### DECHETS TOXIQUES (2 COLLECTES PAR MOIS)

Samedi 7 et Samedi 28 février 2004  
rue Georges Villette, parking face à la salle J. Mermoz de 16h00 à 18h30.

Il est rappelé que tout dépôt sauvage de déchets et d'ordures est strictement interdit sur la commune.

Prochaines collectes : samedis 6 et 27 mars

### ENLEVEMENT "ENCOMBRANTS" (1m<sup>3</sup> par foyer)

Vendredi 20 février

Nous vous rappelons que vos "encombrants" doivent être déposés sur le trottoir la veille du jour de l'enlèvement et ne doivent pas rester sur le trottoir s'ils ont été déposés trop tard.

Prochaine passage : vendredi 19 mars 2004

## SERVICES MUNICIPAUX

Téléphone Mairie : 01 60 70 55 04

ACCUEIL TELEPHONIQUE (inchangé) :

Lundi :	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi au Jeudi :	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Vendredi :	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Samedi :	de 10h00 à 12h00

Afin d'améliorer l'efficacité des services administratifs de la mairie, de nouveaux horaires ont été adaptés aux services ouverts au public :

ACCUEIL AU PUBLIC DE LA MAIRIE (inchangé) :

Lundi au Jeudi :	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Vendredi :	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
Samedi :	de 10h00 à 12h00 pour l'état civil.

URBANISME :

Lundi, Mercredi :	Sur rendez-vous
Mardi, Jeudi :	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Vendredi :	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Lundi, Mercredi :	Sur rendez-vous
Mardi, Jeudi :	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Vendredi :	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

AIDE SOCIALE (CCAS) :

Lundi au Jeudi	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Vendredi :	Sur rendez-vous

## Place publique – L'ECUELLOIS

Conception et réalisation : Commission Information et communication  
Directeur de publication : J. MARECHAL - Impression : Mairie